

# LE POLITIQUE,

## JOURNAL DE LIÈGE.

On s'abonne au bureau du journal, rue du Pot-d'Or, et chez MM. les directeurs des postes. — Le prix de l'abonnement est de 11 francs pour Liège, et 13 francs pour les autres villes du royaume. — Un Numéro séparé se vend 6 centimes. — Les abonnements commencent à toutes les époques. — Les lettres et envois d'argent doivent être affranchis. — Le journal est remis aux abonnés qui habitent Liège moyennant une faible rétribution payable au porteur. — AVIS ET ANNONCES : Le prix de la ligne d'insertion est de 20 centimes.

### FRANCE. — PARIS, LE 11 JUIN.

Le roi est arrivé hier de Trianon à Versailles à deux heures et demie, avec la reine, le roi et la reine des Belges, le duc et la duchesse d'Orléans, Mme la princesse Adélaïde, les princes et les princesses.

L'entrée de L. M. a été saluée par les plus vives acclamations.

Le roi a parcouru quelques unes des galeries avant de se mettre à table; S. M. a marché au milieu du cortège de ses hôtes, pairs de France, maréchaux, députés, magistrats, hommes de lettres, artistes, gardes nationaux, et le roi a pris plaisir à leur expliquer lui-même toutes les merveilles rassemblées dans son palais.

A peine si l'espace qui s'est écoulé entre dix et quatre heures a suffi pour parcourir très-rapidement les trois étages du palais de Versailles. A quatre heures l'assistance, composée de quinze cents personnes, a pris place à un grand nombre de tables dressées dans diverses salles. Le service s'est fait avec le plus grand ordre.

Jusqu'à la fin du dîner, à peine s'était-on aperçu du nombre immense des invités; la presse n'a commencé que pour se rendre à la salle de spectacle, qui était resplendissante; mais alors l'engorgement était tel, et la chaleur si grande, que plusieurs personnes sont tombées évanouies, et parmi elles, M. Feutrier, pair de France, ancien préfet de l'Oise.

La famille royale occupait l'amphithéâtre, le corps diplomatique la loge des premières au dessus, les dames la galerie, le parterre, le balcon et toutes les autres loges. MM. les députés, les pairs de France, les artistes, l'état-major et la maison du roi. Le spectacle a donc commencé par le *Misanthrope*. Après le *Misanthrope*, deux fragments de 3<sup>e</sup> acte et du 5<sup>e</sup> acte de *Robert* ont été joués par Duprez, Levasseur et Mlle Falcon. même enthousiasme de la part des spectateurs. Après *Robert*, tous les acteurs ont défilé devant le roi et sont venus se placer au fond du théâtre. Au même instant la toile du fond s'est levée et on apercevait dans le lointain la façade du château de Versailles, tel qu'il était sous Louis XIII. En avant figurait la statue du roi, entourée des personnages allégoriques Apollon, Minerve, Neptune, les Muses et les Arts. Sur le piédestal on lisait : *à la gloire de Louis XIV*. Les acteurs se sont groupés autour de la statue en agitant des couronnes et des branches de laurier. Ce spectacle a produit un tel effet sur l'assemblée qu'elle s'est livrée spontanément aux cris de *Vive le roi*. S. M. a remercié par ses salutations et paraissait vivement touchée de l'enthousiasme des spectateurs.

Après le premier tableau, un nuage sorti de la rampe l'a dérobé à tous les yeux, peu à peu l'horizon fut obscurci et a laissé percer des rayons de soleil; un deuxième tableau a représenté le château de Versailles, tel qu'il est maintenant; enfin le spectacle s'est terminé par un troisième tableau représentant le génie de la France entouré de toutes les gloires militaires de la monarchie, de la république et de nos jours; d'innombrables bataillons s'étendent sur une ligne immense, qui commence par la cuirasse et les casques des anciens chevaliers, et finit par l'uniforme et le schako de nos soldats; aux pieds du génie de la France est un groupe des poètes,

### FEUILLETON.

#### LAVATER.

( ANECDOTE HISTORIQUE. )

### QUELQUES MOTS SUR LA SCIENCE DES PLUS CÉLÈBRES PHYSIONOMISTES.

En 1794, Lavater était occupé à revoir attentivement quelques planches qu'il destinait à des ouvrages sur la physiognomonie, quand on vint lui dire qu'une jeune et jolie dame, de la mise la plus distinguée, demandait à le voir à l'instant même. Le bonhomme fit entrer son élève, et respectueux, qui ne lui laissa pas le temps de la questionner. « Respectable pasteur, lui dit-elle, dès qu'elle fut seule avec lui, excusez une démarche peut-être indiscrette et osée, mais il y va du bonheur ou du malheur de ma vie.

— De grâce, madame, faites tomber ce voile épais qui me cache votre figure; une telle demande de la part d'un vieillard ne saurait vous blesser.

La jeune dame obéit.

— Mon Dieu, ma pauvre enfant, vous êtes à peine dans votre 16<sup>e</sup> printemps, et vous parlez de malheur! à votre âge l'ame ne connaît pas la souffrance... et, loin de sentir une couronne d'épines sur votre tête, vous n'y devriez trouver que des fleurs; et puis, pardonnez-moi ma galanterie, couverte de rides, mais tous les signes heureux sont sur votre gracieux visage, et le destin serait bien injuste et bien cruel s'il faisait un jour couler des larmes de ces yeux si purs et si candides.

— Oh, merci de votre bienveillant accueil; mais, dans la persuasion où je suis que vous ne me refuserez pas votre assistance et vos conseils, je n'ai pas hésité à vous confier mes peines et mes tristes sentiments.

Il s'agissait de rendre service; Lavater écouta religieusement sa protégée.

— Depuis quelques jours, poursuit-elle, mon père, le marquis de..., reçoit dans notre maison M. F. de Murville, le fils d'un de nos meilleurs amis de France. Des confidences anticipées m'ont fait connaître que son intention était de proclamer ce soir, dans une fête brillante, mes prochaines fiançailles avec ce jeune homme qu'il

des savans, des artistes de tous genres, qui l'ont illustrée; au dessus de ce tableau, planaient des renommées tenant une légende où étaient écrits ces mots : *A toutes les gloires de la France*.

C'est alors que la toile fut baissée et que les spectateurs et les artistes ont été invités à passer dans les galeries du Musée.

Le roi accompagné de la reine, des princes, des princesses et de toute la cour, a fait ouvrir les portes par le gouverneur du château. Des domestiques en grande livrée tenant tous des flambeaux à la main précédés et suivis de suisses avec la hallebarde faisaient la haie des deux côtés. Il est impossible de rendre la magnificence de ces immenses galeries éclairées de mille bougies, de ce cérémonial imposant et majestueux. Cette visite au musée restera en souvenir à tous ceux qui ont été assez heureux pour y assister, elle s'est terminée à trois heures 1/2 du matin.

— Par ordonnances royales du 30 mai, M. Cuvier, pasteur président du consistoire de l'église de la confession d'Augsbourg à Paris, a été nommé officier de la légion d'honneur, et M. Barthold, membre du consistoire, chevalier du même ordre.

Plusieurs journaux, sur la foi des feuilles semi-officielles, et si notre mémoire ne nous trompe, du *Moniteur*, lui-même, ont annoncé que M. le duc d'Orléans avait offert à M. le pasteur Cuvier, cousin du célèbre Cuvier, une tabatière ornée de diamans et une magnifique Bible garnie de pierres précieuses, à l'occasion du mariage royal de Fontainebleau. La première partie de la nouvelle est exacte, et quant à la seconde, c'est l'inverse du fait qui est véritable; c'est-à-dire que ce sont les nouveaux époux qui ont reçu une Bible des mains du pasteur officiant.

La chose mérite une petite explication. Depuis la fondation de la société biblique protestante de Paris, il a été adopté comme usage dans les deux églises protestantes de France d'offrir à tous les nouveaux mariés, le jour de la bénédiction nuptiale, une Bible qui porte l'inscription de la date de cette cérémonie, et que les époux sont invités à garder religieusement en souvenir de leurs engagements mutuels.

— La question de la dissolution est à l'ordre du jour dans les journaux et sans doute aussi dans le cabinet, quoiqu'il se défende d'en parler.

Le *Courrier Français* s'efforce de démontrer aujourd'hui au président du conseil qu'il doit chercher ses alliés parmi les électeurs de France; quant au *Constitutionnel*, il présente l'utilité, la nécessité de la dissolution comme une conséquence de l'amnistie et du mariage de M. le duc d'Orléans.

— Le cours de M. Saint-Marc Girardin a été interrompu avant hier par des troubles assez graves. La salle où le professeur de littérature donne ses leçons est fort étroite, et son auditoire réclamait depuis longtemps un local plus vaste. Mais M. St. Marc Girardin s'était refusé à transporter son cours ailleurs, Son refus a été interrompu par des sifflets et des huées et il a été obligé de se retirer.

— En Egypte tout tend à se franciser, les faits suivans le prouvent :

« Soliman pacha, Français de naissance, est commandant en second de l'armée égyptienne;

« Besson bey, Français, est commandant en second de la marine;

« Dans le département médical, Clot bey, Français, est médecin général en chef, et a sous ses ordres près de 100 médecins Français, En Egypte, en Syrie et en Arabie.

« Enfin le département du génie est dirigé par un Français, M. Lipaut.

— On mande du camp de la Tafna, 3 juin :

« Je vous écris à la hâte par le bateau qui emmène l'officier chargé de porter à Paris le traité conclu entre le général Bugeaud et Abdel-Kader.

« On a renoncé à exiger un tribut, parce que dès lors Abdel-Kader n'aura aucun intérêt à rompre le traité, et que l'on pourra compter sur plusieurs années de tranquillité... On a renoncé à Tlemcen, parce que c'était une charge onéreuse, et l'on trouve que Tlemcen est bien compensé par Coléah et Blida qu'Abdel Kader nous laisse généreusement... On donne à cet Arabe le titre de sultan, parce que plus il sera puissant et considéré, plus nous serons tranquilles dans les places auxquelles se bornera probablement l'occupation.

— Extrait d'une lettre écrite de Marseille 7 juin, à bord du *Castor* en quarantaine dans ce port :

« Le 4, le général Bugeaud au camp de la Tafna, a fait un traité de paix avec Abdel-Kader.

« Une estafette vient d'apporter le traité à Paris, et le télégraphe l'a annoncé dès l'arrivée du *Castor*.

« Deux cents lieues carrées de territoire et leurs points naturels de défense, l'obligation de la part d'Abdel-Kader de ne faire le commerce que par nos ports et de ne tirer ses approvisionnements que de la France, voilà une partie des avantages que ce traité assure au pays.

« En dédommagement de la place de Tlemcen que le traité lui rend et que nous ne gardions qu'avec grande difficulté et des sacrifices immenses, Abdel-Kader s'est engagé à fournir des approvisionnements et des bestiaux en quantité.

« C'est M. le capitaine Eynard, aide-de-camp du général Bugeaud, qui est porteur du traité. La paisible possession de la province d'Oran ressort naturellement de ce traité.

### CHRONIQUE JUDICIAIRE.

VOIES DE FAIT.

M. Fauqueux : Je me plains de ce jeune homme, tout haut et abondamment.

Ducros : Vous en avez le droit.

M. Fauqueux : Taisez vous, jeune homme; moi j'ai pu tolérer vos plaisanteries, je pourrais même dire vos sarcasmes; mais ces messieurs ne seront pas si bons enfans, je vous en avertis.

Ducros : Tolérer ! joliment ! vous m'avez donné un soufflet.

M. Fauqueux : Taisez vous, jeune homme, vous ne devez pas dire ça, puisque c'est moi qui suis plaignant.

M. le président : Parlez au tribunal, et expliquez votre plainte.

M. Fauqueux : Monsieur, je suis propriétaire, et j'ai eu la faiblesse de réchauffer ce serpent dans le sein de mon sixième étage. Voyant cependant qu'il me devait un terme, et qu'il se disposait à m'en devoir deux, je pensai que je de-

connaitre ses projets d'hyménée, quand sa fille, le prenant à l'écart, lui dit : « Si vous m'avez jamais aimée, grâce pour moi, mon père, n'annoncez pas ce mariage qu'on m'a révélé et qui me fait horreur. » Surpris et irrité d'un tel langage, le marquis de L. jeta sur sa fille un regard scrutateur qui perça jusqu'au fond de son ame.

« Euphémie, ce refus est-il la désobéissance irréfléchie d'un enfant, ou l'aveu d'un coup de cœur qui doit mettre la honte sur mes cheveux blancs ?

— Votre fille vous aime et vous honore, mon père; mon nom est sans tâche, et je puis sans rougir regarder dans ma vie passée; mais lisez cet arrêt funeste.

— Folie que tout cela ! illumination d'un cerveau malade ! Et le marquis se prit à rire en froissant dans ses doigts le papier qu'il foula aux pieds après l'avoir lu.

— Ma résolution est prise, continua Euphémie en ramassant son oracle; et, dussé-je m'attirer un instant toute votre colère, jamais je n'accepterai la main d'un homme dont le cœur est cruel et mal placé.

Alors la jeune fille expliqua la cause de ses scrupules et de son insurmontable aversion; elle avoua avec sincérité l'entretien qu'elle avait sollicité du pasteur de Zurich, et l'effroyable avertissement qu'il lui avait donné.

« Quoi ! s'écria le marquis, c'est Lavater qui a écrit ces lignes ! Lavater !!! » Son front se rembrunit, et son œil devint méditatif.

Ordre fut donné à un valet d'inviter Lavater à se joindre à la fête, et M. de L. reparut avec Euphémie au milieu d'une danse, étincelante de diamans. On remarqua que la tristesse était empreinte sur leurs visages... ; il régna parmi les invités une inquiète sollicitude qui ralentit visiblement les plaisirs de la soirée, et l'on se demandait à voix basse pourquoi il n'était pas encore question du mariage projeté que chacun avait appris en particulier sous le sceau du secret, et dont les connaissances s'entretenaient depuis long-temps, comme c'est l'usage en pareil cas.

On annonça Lavater.

Son arrivée inattendue excita mille singuliers commentaires; curieuse de voir et d'interroger cet homme célèbre, la société qui remplissait alors les salons dorés du marquis s'empressait autour du nouveau venu, lorsque M. de L., le prenant à part, alla s'enfermer seul avec lui.



vais à la société de ne pas loger plus longtemps un individu capable de ne pas payer son terme, vu, surtout, que son mobilier ne se composait que d'un lit de sangle et d'un étouffoir. Pour lors je lui donnai congé; quelques jours après, étant à converser avec mon portier, je sens comme un grattage dans le dos, j'y porte la main... v'lan! mon doigt s'inonde de sang, d'une épingle qui s'était faufilée sous l'ongle de mon major. A ce t'épingle était accroché un papier dont je me saisis, et jugez si les cheveux m'auraient dressé sur la tête, si j'en avais eu: ce papier représentait un individu laid, oh! mais laid... (Lui le plaignant cherche des yeux dans toute la salle, sans doute pour y découvrir un point de comparaison; ne trouvant pas son affaire, il continue ainsi): « Ce jeune homme jouant avec mon nom de la façon la plus scandaleuse, avait mis au bas: Monsieur Fausse Queue; et ce qui est bien pire, il avait planté sur ma tête une paire de cornes qu'un cerf de 20 ans n'en a pas de pareilles, ça, parce que j'ai eu dans le temps de petits reproches de rien du tout à faire à ma défunte, qui s'était fait enlever six fois avant que la mort vienne l'enlever pour la septième et dernière.... A cet affront, moi qui ai servi en 87 dans le régiment de Champagne, j'allonge à ce jeune homme un soufflet encore assez bien conditionné pour mon âge... C'est bon, il a l'air de prendre assez bien la chose... mais tout à coup, il m'accroche le pied à la façon des gamins, et m'étrépe tout de mon long dans ma cour, ce qui, devant mon portier, pouvait compromettre ma dignité de propriétaire. Je me suis relevé, mais j'ai eu des contusions plein le corps et le côté, qu'on m'a saigné, bassiné, frictionné, et qu'il m'en est resté un point de côté qui me suffoque que je ne puis pas parler deux mots de suite.

Ducros convient du fait qui lui est reproché: « Quand on reçoit un soufflet, dit-il, on n'y est plus, et il est bien heureux, le vieux, que je m'aie contenté de lui faire balayer le pavé avec son cadavre. »

Le tribunal, considérant, que les voies de fait sont réciproques, acquitte Ducros sur ce chef de la prévention; mais il le condamne à trois jours de prison pour l'insulte commise envers M. Fauqueux, qui se retire en gromelant contre la perversité du siècle.

AFFAIRES D'ESPAGNE.

Le gouvernement a reçu les dépêches suivantes:

Narbonne, le 10 juin 1837, 6 heures 1/2 du matin.

Fort-les-Bains, le 9 au soir.

Le 8, à la Seu-d'Urgel, on savait que les Navarrais avaient passé la Cinca en essayant une perte considérable. Leurs blessés ont été réunis à Benavarre. Le 6, à Tremp, on attendait l'arrivée des troupes du prétendant pour le lendemain. Un combat a eu lieu le 6, entre Viel et Berga; 5000 factieux, commandés par Tristani, ont battu la division d'Osorio, de 1500 hommes, et fait 200 prisonniers.

Bordeaux, le 9 juin, à 7 heures du soir.

C'est à Estella que l'expédition carliste a passé la Cinca, après avoir perdu 400 prisonniers, et pareil nombre de morts et de blessés. Le 5 au matin, Oraa occupait Barbastro, suivant l'ennemi de près. Le baron de Meer allait dans la direction de Fons, sur la gauche de la Cinca.

Bayonne, 9 juin, 2 heures 1/2.

Un espion carliste a été saisi à Sanguesa, porteur d'un ordre de don Carlos de réunir en Navarre tous les bataillons disponibles pour faire diversion en Aragon. Cette réunion a commencé le 5. Quinze bataillons et toute l'artillerie sont cantonnés entre Etcharry et Estella.

Espartero est resté à Tafalla le 6, pour les observer; il a détaché 4000 hommes seulement en Aragon.

La mort du colonel Conrad est trop certaine. Il a été enterré le 6 à Saragosse avec les plus grands honneurs. Il n'y a rien d'officiel encore sur l'affaire du 2, où il a succombé; mais il est certain que les carlistes ont passé la Cinca le 5, pour se rendre en Catalogne.

Bayonne, 9 juin, 5 heures du soir.

Le général Evans vient d'arriver quittant le service espagnol, ainsi que la plupart des officiers anglais; il reste 1500 anglais formant une brigade sous les ordres du colonel O'Connell. Le comte de Mirasol est commandant en chef des troupes anglaises et espagnoles à St. Sébastien et dans les

« Bah! dit un incroyable du temps, M. le marquis aura fait un mauvais rêve la nuit dernière, et c'est pour cela sans doute qu'il a fait mander le moderne Jérémie; quand il sera sorti, la gaité reparaitra sur sa figure, car j'aime à croire que Lavater ne vous fera pas le tour de donner à ses lubies une sinistre interprétation. »

Cette sortie bouffonne trouva des partisans, et l'orchestre préluda de nouveau à des danses joyeuses.

« En cette éprouve cruelle, j'en besoin d'appeler toute la vertu évangélique à mon aide pour ne pas tirer vengeance du misérable qui m'avait offensé d'une façon si cruelle, et depuis j'ai pardonné sans scrupule à un soldat qui avait tué en duel le lâche qui avait voulu flétrir son vieux père d'un soufflet. »

« Le comte partit pour la capitale, emportant avec lui mon ardent inflexible qu'il appelait un monument de ma dévotion, et qu'il montrait partout pour attirer sur mon nom le ridicule et le mépris. »

« La révolution ne tarda pas à éclater; le comte, pour sauver sa tête, émigra avec sa femme; et dès lors ma sombre prévision ne fut que trop complètement justifiée. »

« Il n'appartient pas à mon ministère de vous faire le tableau fidèle des désordres de madame de... Je vous dirai seulement que, devenue par gradation coquette, perfide, joueuse et intrigante, elle tomba en dernier degré de la bassesse, de l'avilissement et du crime. »

« Le comte reconnut trop tard son imprévoyante indulgence, et vint chercher à ses genoux un pardon que ses malheurs lui méritaient bien (1). »

environs. Il a envoyé deux bataillons par mer à Santander, pour aller en Castille, où on craint une expédition de Batanero, qui est sur la Rivera. Il n'y a plus de carlistes en Guipuscoa.

HOLLANDE.

Un journal allemand fournit les données suivantes au sujet du nouveau traité de commerce à conclure entre la Hollande et l'Union de douanes allemande.

Les droits d'entrée subiront des réductions de part et d'autre. Le sucre de Lump qui paye 8 th. par centner ne payera plus que 5 en Allemagne, par contre la Hollande réduira de beaucoup le droit d'entrée sur les grains qui est de 40 fls. par last, et ouvrira de nouveaux débouchés pour le commerce de transit aux fabriques des bords du Rhin.

Ce journal se plaint du tort qu'éprouveront les petits raffineurs de l'Allemagne et observe que la première idée du traité a été donnée par M. Wythoff, associé à la maison Hupe et fils d'Amsterdam qui y a la plus grande raffinerie de l'Europe.

BELGIQUE.

BRUXELLES, LE 12 JUIN.

C'est demain qu'ont lieu les élections, nous ne doutons pas de l'empressement qu'apporteront les électeurs à accomplir leurs devoirs, mais il est un chose sur laquelle nous voudrions les voir s'entendre; les candidats sont nombreux, quelques uns ont annoncé que satisfaits des marques d'estime et de considération qu'ils avaient obtenues de leurs concitoyens, ils se retireraient de la lutte pour ne pas en compromettre le succès; d'autres annoncent que fiers des suffrages qui leur ont été accordés dans les réunions préparatoires ils persistent dans leur candidature; c'est maintenant aux électeurs à s'entendre, à se concerter et à porter leurs votes sur ceux qui réunissent le plus de chances. Nous ne doutons pas que leurs choix ne se portent sur les hommes amis de tous les libertés assurées par la constitution, de l'honneur et de l'indépendance du pays, de sa prospérité industrielle et commerciale et qui sans être partisans d'un système exclusif de localité n'en soient pas moins disposés à défendre l'intérêt de la ville. (Emancipation.)

— On lit dans l'Indépendant :

« Pour expliquer la grande majorité des suffrages, obtenus par deux candidats à l'élection préparatoire de l'Hôtel-de-Ville, il faut savoir que presque tous les électeurs du canton d'Uccle ont pris part au scrutin. C'est là que les nouveaux candidats ont le plus d'adhérens. »

« On nous assure, du reste, que parmi les personnes qui ont pris part au scrutin, il en est un grand nombre qui n'avaient pas qualité, n'étant pas portées sur la liste des électeurs. En outre nous savons que plusieurs des votants ont mis jusqu'à cinq et six bulletins dans le scrutin. »

— Les équipages du roi sont arrivés hier soir. S. M. n'arrivera à Bruxelles que ce matin, à 9 heures.

— L'affaire de M. Michaëls, accusé de blessures en duel, paraît sujette à de longues vicissitudes. Condamné à Bruges, il en appela à la cour de Gand qui l'acquitta, puis la cour de cassation sur le pourvoi du ministère public a cassé l'acquiescement. M. Michaëls a été renvoyé de nouveau devant la cour d'appel de Bruxelles, qui l'a également acquitté. La cour de cassation est saisie de nouveau de la question et s'en est occupée hier, les deux chambres réunies. M. le procureur général a conclu à la cassation. Le prononcé aura lieu samedi prochain 17.

— Un journal de Bruges annonce d'après des renseignements qu'on lui donne pour certains, que le gouvernement est décidé à nommer une nouvelle commission pour examiner les titres des personnes qui réclament encore la croix de fer, et que bientôt le Moniteur publiera un arrêté royal qui fera connaître le nom des membres de cette commission.

— Une espèce d'émeute a eu lieu ces jours derniers parmi les employés aux travaux de fortification de Terneuzen, qui refusaient de continuer le travail, à moins qu'on ne leur accordât un salaire plus élevé. La force militaire les a réduits à l'obéissance.

récusables des dispositions les plus fâcheuses, et auxquelles il fallait apporter le prompt remède de l'éducation la plus scrupuleusement dirigée.

« Le croiriez vous, monsieur? cet homme, qui m'avait conjuré à genoux, qui m'appelaient un ange gardien et son ami, et bien! il me traita de vil imposteur, de dangereux visionnaire; et moi, moi, pasteur toujours si respecté, il m'outraça lâchement d'un soufflet. »

« La révolution ne tarda pas à éclater; le comte, pour sauver sa tête, émigra avec sa femme; et dès lors ma sombre prévision ne fut que trop complètement justifiée. »

« Il n'appartient pas à mon ministère de vous faire le tableau fidèle des désordres de madame de... Je vous dirai seulement que, devenue par gradation coquette, perfide, joueuse et intrigante, elle tomba en dernier degré de la bassesse, de l'avilissement et du crime. »

« Le comte reconnut trop tard son imprévoyante indulgence, et vint chercher à ses genoux un pardon que ses malheurs lui méritaient bien (1). »

« Ce récit fit une profonde impression sur l'esprit du marquis de L. Il entra consterné dans la salle du bal, et signala au jeune F. de Murville qu'à son grand regret des motifs qu'il ne lui était pas donné de faire connaître, le forçait à différer le mariage de sa fille. »

« Vers minuit, quand la foule se sépara, Euphémie s'aperçut qu'une couronne de perles qu'elle emprisonnait sa blonde chevelure avait tout à coup disparu. »

F. de Murville partit la nuit même pour Strasbourg.

(1) M. Bourdois de la Mothe, docteur en médecine de la faculté de Paris, a vu le billet que Lavater remit au comte de... et a connu toutes les particularités de cette anecdote, qui prouve au plus haut point l'exactitude des résultats auxquels sa sagacité pouvait conduire le pasteur de Zurich.

— La personne qui nous a transmis les détails que nous donnons dans notre numéro d'hier, 8 juin, sur une prétendue mine de sel, a été induite en erreur et s'est trouvée victime d'une mystification, à la vérité, bien innocente. Pour que le public ne partage pas la même erreur, nous devons dire que les échantillons dont il est question ont été extraits de plusieurs navires chargés de sel, arrivés à la fabrique de M. Capellemans. (Mercure.)

— Dernièrement le Messager de Gand dans un article que nous avons reproduit, a annoncé que des soldats belges avaient violé le territoire hollandais, du côté du Pont-de-Paille. L'auteur de l'article communiqué au Messager de Gand avait prétendu que ces soldats au nombre de 18, commandés par le lieutenant Martin avaient envahi sans motif la maison de l'aubergiste Lampaert, avaient attaqué avec leurs armes toutes les personnes présentes et frappé d'un coup mortel le sieur Pierre Goethals.

M. Martin (l'officier désigné dans l'article du Messager), qui tient à l'honneur de prouver à ses concitoyens que ni lui ni les hommes sous ses ordres ne se sont conduits, comme on l'avait assuré, avec brutalité et de manière à compromettre la dignité de l'armée ou la sécurité du pays, écrit ce qui suit à un journal de cette ville.

« Dimanche, vers dix heures du soir, des paysans hollandais, pris de boisson, entrèrent au cabaret de la Demi Lune, situé sur notre territoire, et se prirent de dispute avec le nommé Standaert; cabaretier au fort du Pont-de-Paille, et le caporal des sapeurs mineurs stationnés audit fort. Après plusieurs mots, ces paysans se jetèrent sur eux et les battirent de telle manière, que le caporal fut laissé sur la place. Le nommé Standaert parvint à s'échapper et se rendit au fort, pour demander qu'on vint au secours du caporal et qu'on le retirât des mains de ces individus. Il vint me réveiller et me pria de sortir avec une patrouille pour aller rétablir le bon ordre. Je me rendis aussitôt chez le capitaine commandant, pour lui rendre compte de ce qui se passait, et recevoir ses ordres. »

« Je reçus l'ordre de me rendre sur les lieux avec huit hommes et non pas avec dix huit. Quand j'arrivai au cabaret les paysans étaient partis, et je ne trouvai que le caporal étendu par terre, la tête et le corps tout meurtris des coups de pieds que ces forcenés lui avaient donnés. La femme du cabaret à qui je demandai des renseignements sur cet événement, me dit que probablement je trouverais les coupables au cabaret qui se trouvait devant moi, parce qu'ils y étaient entrés. Je me décidai à y aller pour obtenir au moins des explications sur les motifs d'une telle conduite, et afin de pouvoir en rendre un compte exacte au chef qui m'avait envoyé. Arrivé devant ce cabaret, je fis arrêter ma patrouille devant la porte de la maison et j'entraî seul. Je n'eus pas le temps de parler, deux individus s'armèrent chacun d'une chaise et se préparèrent aussitôt à me frapper; d'autres fermèrent la porte pour me séparer de la patrouille, et d'autres enfin cherchèrent à m'entraîner dans une chambre voisine pour mieux s'assurer de moi. Mes soldats me croyant dans un grand danger, par suite de la rumeur qui se faisait entendre à l'intérieur, ouvrirent la porte de force, il est vrai, mais ne l'enfoncèrent pas; et ils entrèrent pour me délivrer. »

« Il était temps! sans ce secours je recevais deux coups de chaises sur la tête. Mes soldats les parèrent avec leurs fusils; et deux d'entre eux portèrent encore sur leur bois l'empreinte des coups qu'ils ont reçus. Je me trouvais en cet instant dans une position très-critique, prévoyant tous les malheurs qu'une telle scène pouvait entraîner. Je n'eus que le temps de crier à mes hommes: « Restez tranquilles, ne faites pas de malheurs, je suis hors de danger. » Ils m'obéirent à l'instant. Le nommé Goethals, dont parle le Messager, et qui était l'un des individus armés de chaises, voulut se sauver à l'approche de mes soldats, et se jeta sur la haïonnette de l'un d'eux, qui entraînait en ce moment, il eut été infailliblement tué sans la présence d'esprit de ce militaire qui recula assez à temps, pour ne lui occasionner qu'une légère blessure. Elle est grave aux yeux du correspondant du Messager; mortelle même. Et cependant, d'après de bons renseignements reçus, cet homme est déjà levé. Au reste, il a avoué lui-même que personne ne lui a porté de coups, et qu'il s'est jeté sur cette haïonnette en voulant fuir. C'est à ce moment seulement que la fille de la maison vint près de moi, en me criant: « lieutenant, que faites vous

Deux ans s'étaient écoulés depuis le départ du jeune homme, et le marquis de L. se reprochait déjà l'injure que sa crédulité facile avait faite à son ami d'autrefois, quand un jour, dans une gazette du temps on lut ce qui suit:

« Un horrible assassinat a été commis le mois dernier, aux environs de Strasbourg, sur un conducteur de voitures qui revenait avec quelques louis dans une auberge, où la veille il avait parlé à la table commune de ses spéculations et de ses recouvrements. La justice cherchait seulement les traces du coupable, quand en de ses hasards, que la Providence jette ordinairement au milieu des crimes, vint déposer contre l'assassin et révéler son nom. Il s'appelle F. de Murville. Le témoignage qui a été déposé contre le coupable est celui d'une couronne de perles trouvée sur le lieu même du meurtre, et perdue sans doute dans la lutte que la victime aura soutenue contre l'assassin. »

« Ce malheureux avait donné la couronne de perles à une certaine Emélie, femme de théâtre, qui, le jour de sa rupture avec l'accusé, ne trouvant plus cette parure sur sa toilette, accusait déjà sa femme de chambre, lorsque F. de Murville, insistant à sa délaissée, lui écrivit qu'il n'avait pas été assez dur pour se retirer avec les crivrières, et qu'il avait emporté le talisman magique qui savait charmer les inconstantes. »

« Par malheur pour F. de Murville, le chiffre de l'actrice, qui se trouve encore entrelacé avec le sien sur la face polie d'un fragment du joyau, est entièrement de sa main et conforme à la signature de sa lettre. »

Nous rapportons ce fait tel qu'il s'est passé, sans commentaires ni supposition de notre part; ce qui ne veut pas dire que la science physiognomiste soit infaillible.

Dans la vie de Lavater, il se trouve un autre trait aussi extraordinaire, et que personne n'a contesté.

« Un seigneur suédois passe à Zurich et témoigne le plaisir qu'il aurait à voir et à entretenir Lavater. Des amis de ce bon vieillard le présentent chez lui, et Lavater à sa première vue ne peut se défendre d'un sentiment défavorable; il fait part à ses voisins du dégoût que lui inspire cet officier, de la tournure la plus aimable et la plus imposante; et sur les tailleries qu'il essuie, il essuie de s'accoutumer à le voir sans prévention; de nouveau il éprouve la même impression, mais plus forte, plus décidée, plus invincible; et voici qu'à l'instant où l'on le traitait en des termes de visionnaire, on arrête le seigneur suédois, reconnu comme un des assassins de Gustave III. »



ici ? vous n'êtes pas sur votre territoire, vous êtes en Hollande ! » Ma surprise fut extrême je réunis promptement mes huit hommes, et me retirai sur-le-champ, non sans peine, assailli par ces ivrognes qui pour la plupart m'injuriaient encore, lorsque déjà ils m'avaient perdu de vue.

Rien ne fut brisé comme le prétend le *Messenger*, et si des coups réitérés ont pu faire tomber la serrure c'était pour venir à mon secours. Quant aux démarches que ce journal prétend que j'ai faites pour arranger cette affaire, je ne les ai jamais cru nécessaires, certain de mon droit. Si le lendemain j'ai été à la frontière, c'était pour prendre les informations qui m'étaient indispensables pour établir mon rapport. En comparant les deux articles on verra fortement qu'il n'y a rien de vrai dans le premier, sinon que par la plus malheureuse des méprises je me suis trompé de territoire, ce qui est bien loin de le violer. Voilà le mal, il fut réparé à l'instant même, et sans le moindre bruit, si l'on m'en avait prévenu au lieu de m'assaillir. A qui le tort ? Je vous en fais juge.

Les assertions du sous-lieutenant Martin sont attestées par le capitaine Denis, et les bourgmestre et échevins de Maldegem. Ces derniers ajoutent de plus qu'il est très facile pour un officier ou tout autre militaire, surtout la nuit, de se méprendre dans pareilles circonstances, vu qu'à une distance de 15 mètres environ il existe deux ponts à cette frontière, donnant chacun sur une auberge, l'un territoire belge et l'autre hollandais, sans limites distinctives.

Un mouvement assez remarquable se fait sentir dans le commerce des grains : après la disette des Etats-Unis qui a donné lieu à des expéditions considérables et précipité la crise financière et commerciale de ce pays, est venue l'extrême rareté des céréales dans le Piémont, la Sardaigne, la Toscane, la Romagne, la Suède et la Norvège. Les besoins sont les plus pressants dans ces diverses principautés de l'Italie, et l'abaissement du droit d'entrée dans tous les ports du continent sarde, remplira promptement les besoins du moment, mais on a les craintes les plus sérieuses sur les résultats de la prochaine récolte, et peut-être le gouvernement sarde se décidera-t-il à provoquer indéfiniment la mesure qui admet les importations sous un droit uniforme pour toute sorte de pavillons. Sur tous les marchés du littoral de la Méditerranée le prix du blé a augmenté; des expéditions se préparent à la hâte afin de profiter de l'avantage accordé en Sardaigne. La Suède et la Norvège tirent leurs approvisionnements des ports de la Baltique, où aussi le prix des céréales a éprouvé une certaine hausse.

**Bruxelles**, 12 juin (trois heures). — Comme il est d'habitude chaque lundi, la bourse du jour a été très-calme; les dépêches télégraphiques ont été interrompues à la baisse. Le cours de l'actif espagnol (Ardois) est resté à 22 7/8 23, et ferme après la cote à 22 7/8 papier pour le 15. Société Générale, émission de Paris, 4567; Actions-Réunies 102 3/4 et 103 argent pour fin courant.

Les nouvelles de Londres d'hier, venues par Anvers, démentent le bruit de la mort du roi d'Angleterre.

**Marché des huiles et graines.** — Tous ces cours ne sont que nominaux, on n'a presque rien fait.

**Anvers**, (deux heures). — Ardois 22 7/8 A. et P.

**Amsterdam**, 11 juin, (Société des effets). — Ardois 22 15/16.

LIEGE, LE 13 JUIN.

On vient de découvrir à Tiff une seconde grotte qui forme le prolongement de la première. L'aspect qu'elle présente est tout différent de celui qu'offre la grotte qui la précède. Les salles ressemblent à des nefs de cathédrales. Tout y est grandiose et magnifique. A droite et à gauche s'élève à perte de vue des stalagmites étagées qu'on prendrait pour de véritables glaciers. Du sommet de l'une d'elles, haute de soixante à soixante dix pieds, tombe une superbe cascade qui se précipite dans un bassin d'albâtre auquel on a donné le nom poétique de *Baignoire des Nymphes*. Derrière cette seconde grotte, il en existe une troisième qu'on explorera la semaine prochaine. Nous nous proposons d'en donner la description. On est déjà parvenu à une distance d'une lieue. La seconde grotte paraît se diriger vers Fraipont et Bepinster.

Nous avons publié dans notre numéro du 2 de ce mois, une description de la grotte de Tiff, par M. Weustenraal. Des journaux de Paris, le *Temps* et le *Courrier Français*, viennent de reproduire l'article de notre compatriote.

Nous apprenons que M. Geets est occupé, depuis plusieurs mois, à exécuter la statue de Grétry en pierre de France. Cet exemplaire est à peu près terminé, et le modèle en plâtre pourra être expédié à Liège dans le courant de juillet pour être coulé en bronze. C'est M. Buckens, professeur de sculpture à notre Académie, qui sera chargé de cette importante et difficile opération. Il serait à désirer que ce monument fût inauguré à l'époque des fêtes de septembre.

Dans la liste des artistes qui ont concouru aux travaux du Musée de Versailles et qui ont assisté aux fêtes qui viennent d'avoir lieu dans cette ville, nous avons remarqué avec plaisir plusieurs noms belges, et notamment ceux de MM. Debay, statuaire, membre de l'Institut, né à Malines; Gallait, de Tournay, et de Caise, de Bruxelles, peintres, dont le talent s'est formé parmi nous.

On nous annonce que, par les soins de l'autorité locale, une quarantaine de chiens divaguans ont été détruits depuis quelques jours. Nous ne pouvons qu'applaudir à une mesure qui est de nature à prévenir des accidents déplorables, et nous engageons les propriétaires de chiens de chasse à user, de leur côté, de toutes les précautions que la prudence commande.

C'est M. l'ingénieur Visquin qui sera chargé de l'exécution du chemin de fer de Namur à Tirlemont; l'arrêté sera soumis au roi à son retour à Bruxelles.

Un enfant nouveau-né, très bien emmaillotté, a été trouvé dimanche matin, dans une rue près de Rocheporte.

Une dame vêtue d'un manteau de soie, ayant été aperçue dans les environs, les soupçons se sont naturellement dirigés sur elle.

Une petite fille, âgée de 8 ans, habitant la commune d'Ans, avait été mordue, il y a environ 6 semaines, par un chien enragé. Samedi dernier, dans la matinée, des symptômes d'hydrophobie se sont manifestés chez cette enfant, et elle n'a pas tardé à y succomber. M. le docteur Wasseige s'est empressé de se rendre auprès d'elle, mais les progrès du mal avait été si rapides qu'elle venait de mourir lorsqu'il est arrivé.

La nouvelle de la mort de M. Jolly se trouve malheureusement confirmée. Ce suicide a été causé, dit-on, par la misère. Voici des vers qui ont été trouvés dans le portefeuille de notre infortuné compatriote :

LES ESPALIERS, FABLE.

Je veux, disait un jardinier,  
Changer en espalier  
Ma pépinière  
Tout entière.  
Aussitôt, le voilà taillant,  
Tordant et mutilant  
Cette verte jeunesse;  
Mais il ne vit sa maladresse,  
Que quand il dut  
Les mettre au mur, et qu'il ne put,  
Sur près d'une centaine,  
En placer plus d'une douzaine.  
Ceux là portèrent du fruit;  
Mais quant aux quatre-vingt huit,  
Laisés en pleine terre,  
Ils ont tous péri de misère.  
Ainsi va de nous, jeunes gens,  
Qu'on force à demeurer sept ans  
Sur la langue latine,  
Qui nous estropie et nous ruine.  
Au malheureux qu'il a châté,  
L'état doit un sort assuré;  
Comme le jardinier qui taille,  
Et tourne un plan, selon son gré,  
Lui doit sa place à la muraille.

Une jeune femme, à Bruxelles, vient de dépasser les miracles opérés par le célèbre Martin, le dompteur d'animaux féroces. Cette femme entre dans la loge de son lion et de son tigre au moment même qu'on leur donne leur nourriture. Ces animaux se laissent arracher leur morceau de viande et rampent aux pieds de leur jeune maîtresse. Elle n'a pas fait connaître le procédé au moyen duquel elle est parvenue à s'assurer une si parfaite soumission.

On écrit de Spa, que ses habitans comptent plus que jamais sur la visite du roi : on fait même de grands préparatifs pour sa réception, et déjà beaucoup de familles ont retenu des appartemens pour l'époque présumée de son arrivée. Les ouvriers sont mis en réquisition de tous côtés; sur la place principale on ne voit qu'échafaudages.

M. Cockeril, notre grand industriel, est de retour de Paris depuis quelques jours; il n'a pas tardé à se rendre à Aix-la-Chapelle.

On lit dans le *Novelliste de Bruges*, 10 juin :

« La séance publique du conseil communal de Bruges, qui a eu lieu hier, a présenté un épisode fort intéressant, et auquel les personnes venues pour y assister ne s'étaient certainement pas attendues. M. le ministre d'état, gouverneur de la province, au nom de MM. Jules Van Praet, secrétaire du roi, et Paul Devaux, représentant, a remis au collège de la régence, pour la bibliothèque de cette ville, la riche et belle collection des éditions si rares de Colard Mansion, célèbre typographe brugeois. Ce don précieux, dont les amis des lettres apprécieront l'immense valeur, a été légué comme un souvenir de gratitude à sa ville natale, par le savant M. Joseph Van Praet, l'un des directeurs et conservateurs de la bibliothèque royale de France, récemment décédé à Paris.

M. le gouverneur, en remettant ce dépôt, a prononcé un discours qui a produit une profonde impression sur l'auditoire, et dans lequel le double éloge du typographe et du donataire a été noblement exprimé. M. le bourgmestre répondant au nom de tous les membres du collège, fait sentir toute la reconnaissance que ce legs magnifique leur inspire; il trace rapidement la biographie de l'illustre défunt, rappelle les dons nombreux dont précédemment il avait déjà enrichi la bibliothèque publique et passant de là à l'éloge de Colard Mansion, il prouve par une dissertation aussi claire que solide, que ce célèbre imprimeur, non-seulement n'est pas Français, comme quelques savans le prétendent, mais qu'il est Flamand et brugeois. Ce discours, plein d'érudition et de curieuses recherches, a été écouté avec la plus grande attention et l'intérêt le plus marqué. Sur la proposition de MM. de Pelichy et Vancaille; les deux discours prononcés dans cette solennité seront imprimés, des remerciemens seront votés aux héritiers de M. Van Praet, et le buste du savant bibliographe sera placé à la bibliothèque dont il fut constamment le bienfaiteur.

Pendant le séjour de Mme Dorval à Toulouse, elle a souvent assisté aux prédications de l'abbé de Guerry; plus tard à Narbonne, son zèle ne s'est point refroidi, et elle s'est montrée fort assidue aux conférences du même prédicateur. On assure que Mme Dorval a manifesté hautement l'intention de quitter le théâtre et de se vouer à des pratiques religieuses. Ce bruit est assez accrédité pour que nous soyons fondés à le croire comme méritant plus d'attention qu'un simple oui dire.

Nous avons déjà fait pressentir depuis quelques jours que Guillaume IV approchait de sa fin. Depuis environ un mois, S. M. B. est condamnée par tous les médecins, et tandis que les journaux anglais cherchaient à pallier sa position, en annonçant qu'il allait mieux, les lettres particulières étaient moins rassurantes sur l'état de sa santé. Il est attaqué d'une hydropisie de poitrine qui s'est compliquée d'un asthme déjà ancien.

On écrit de Londres, 9 juin, (seconde édition du *Standard*, 4 heures et demie.)

Les dernières nouvelles reçues de Windsor sont un peu plus

favorables. Vers les deux heures et demie, S. M. s'est sentie un peu mieux, et les craintes d'un danger immédiat qui avaient existé pendant la nuit et la matinée, se sont en grande partie dissipées. On nous assure que le docteur Chambert a pu revenir à Londres. Nous devons ajouter que, par une préoccupation inexcusable, notre correspondant de Windsor a oublié de dater sa communication et que nous la croyons écrite à deux heures et demie, en calculant le temps qu'à dû mettre l'express pour se rendre à Londres.

P. S. Il vient d'arriver à Paris un courrier extraordinaire de Londres, il a été expédié immédiatement à Versailles. On dit qu'il apporte la nouvelle de la mort du roi d'Angleterre.

On écrit de la frontière de Hongrie, 29 mai : « Il est certain aujourd'hui que le brigand qui s'est brûlé la cervelle après le combat désespéré qui a eu lieu près de Feinckirchen, ou plutôt de Mohac, est bien le célèbre Schubri. Plusieurs de ses compagnons, tombés depuis aux mains de la justice, l'ont affirmé positivement. Sur cette déclaration, le cadavre de Schubri aurait été exhumé, et il ne serait plus resté aucun doute sur son identité. (Gaz. d'Augsbourg.)

On écrit de Berlin, 29 mai :

« On a enfin ouvert aujourd'hui les travaux du chemin de fer à Postdam, et on doit également commencer aussitôt la construction du chemin de fer pour Stettin, car le ministère des finances vient d'en autoriser la concession. La société du chemin de fer de Francfort sur l'Oder a également déclaré être d'accord à l'égard des conditions proposées par le ministère de sorte qu'il n'existe plus de doute que la concession ne soit accordée.

LES DEUX FILLES SAUVAGES.

Le hasard vient de faire découvrir à Valenciennes; deux jeunes filles, l'une de 14 et l'autre de 19 ans, que l'absence de toute espèce d'éducation a laissées jusqu'ici réduites presque à l'état de sauvages, et dont l'existence même était restée presque ignorée dans le quartier qu'elles habitent et où elles sont nées. Leur père est un ancien militaire qui exerce l'état de pêcheur, et dont les habitudes nomades lui faisaient quitter la ville souvent pendant plusieurs mois sans donner de ses nouvelles. Toutes deux ont été trouvées accroupies sur une misérable chaise, dans un état d'immobilité presque complète, qui paraît du reste leur état habituel puisqu'elles le reprennent aussitôt qu'on leur laisse la liberté de leur position.

A MM. les Rédacteurs du POLITIQUE.

Liège, le 10 juin 1837.

Messieurs,

Absent depuis quelque tems de Liège, j'éprouve une vive satisfaction à voir l'extension que cette ville a prise sous le rapport de son commerce et de son industrie, et du développement de ses constructions.

Mais parmi les dernières améliorations que l'on a tentées, il y a plus d'une critique que j'oserais me permettre : les deux plus fondées seraient à mon avis, le défaut de largeur des rues nouvelles, et le manque de larges débouchés se présentant en ligne droite.

Pour ne parler que de ce dernier point, j'ai approuvé, comme tout le monde, le dégagement que l'on a donné aux abords du pont des Arches; toutefois, ce perfectionnement est resté incomplet.

La rue sur Meuse, destinée, à l'achèvement de la rue de la cathédrale, à devenir une des grandes voies de communication entre le quartier de l'île et la Batte, est séparée de celle-ci par un bloc de maisons qu'il eût été facile de faire disparaître : je me trompe, il suffit, pour cela, d'abattre un seul bâtiment, celui qui maintenant forme l'angle du côté opposé à la rue sur Meuse; il aurait fallu, au lieu de se borner à édifier quatre ou cinq maisons, en exproprier une de plus.

Comme cet objet intéresse essentiellement le commerce, et qu'on ne saurait, à cause des difficultés qu'offre l'accès du pont des Arches, en faciliter trop les abords, je vous prie de donner une place à ces lignes dans un de vos plus prochains numéros. X X.

ETAT CIVIL DE LIEGE, DU 12 JUIN.

Naissances : 5 garç., 7 filles.

Décès : 4 garçons, 4 filles; 2 hommes, 2 femmes; savoir : M. Lardinois, âgé de 53 ans, fileur, domicilié à Darné, époux de C. Reule. — J. Vanaerden, âgé de 22 ans, soldat au 1<sup>er</sup> régiment de ligne. — M. J. Léonard, âgée de 43 ans, sans profession, sur les Foulons. — L. Royen, âgé de 32 ans, sans profession, rue St. Séverin, épouse de J. Lambert.

ANNONCES.

MME. RAIKEN-LONHIENNE

A l'honneur d'annoncer qu'elle vient de recevoir UNE PARTIE DE JACONNAT qu'elle peut offrir à 25 p. % au-dessous du cours. 1124

LE DIRECTEUR DE LA SOCIÉTÉ DE St. LÉONARD a l'honneur de prévenir les actionnaires que le DIVIDENDE de l'année écoulée est payable à la BANQUE DE BELGIQUE à dater du 1<sup>er</sup> juillet prochain, par frs. 24 46 pour les actions primitives et par frs. 12 23 pour celles dont les versements se sont faits successivement.

L'échange des titres provisoires en titres définitifs se fera en même temps à la Banque.

Liège, le 10 juin 1837.

REGNIER-PONGELET. 1129

Un BEAU CARACTÈRE CICERO, presque neuf, avec une casse d'italique et une autre caractère Grec, le tout pesant environ 400 KILOG; plus une forte partie de garnitures en fonte et d'interlignes de plusieurs épaisseurs et longueurs à VENDRE. S'adresser rue du Pont-d'Île, n. 32.



**VENTE DE TRÈS-BONS VINS EN CERCLE.**

MARDI 20 JUIN 1837, à deux heures précises de relevée, le notaire BIAR vendra dans la cour des hospices, rue Féronstrée, à Liège, 18 PIÈCES DE VINS DE BORDEAUX consistant en Médoc, St-Julien, Lacoste, St-Estéphe; 2 PIÈCES DE MOSELLE, UNE IDEM DE BAR, ET SIEZE DE BOURGOGNE, consistant en Mouthely, Beaune, Pommard, Volney, Nuits et Richebourg. Les Bordeaux sont des années 1831 et 1832, et ceux de Bourgogne de 1834. Tous sont de bons choix et ont été bien soignés. ARGENT COMPTANT. 1128

**LE PROPRIÉTAIRE**

**BAINS du Pavillon Anglais, A LIÈGE,**

A l'honneur de prévenir les personnes qui prennent habituellement les bains, que, pour leur facilité, ils pourront s'ABONNER par CARTE et par AN. L'établissement est abonné au *Muséum Littéraire*, ainsi qu'à plusieurs journaux. 1122

DEUX MILLE FRANCS à PLACER sur hypothèque. — S'adresser au notaire PARMENTIER. 1121

**A VENDRE UN JEUNE CHIEN** CANICHE blanc, de la plus grande beauté. — S'adresser à Hocheporte, n° 799. 1104

**A LOUER POUR LE 24 juin, un BEAU QUARTIER** composé d'un grand salon, place à manger, chambres à coucher, avec cabinet de toilette, chambre de domestique, cuisine et cave, aux bords St-Jean, près du spectacle, pour le soir de midi à 3 heures. 784

**A LOUER** rue de l'Université, n° 2, à gauche en venant du pont de la Boverie, un **BEAU QUARTIER** composé de dix pièces, savoir: quatre pièces au rez de chaussée, six chambres, caves et la jouissance d'un jardin. 4120

**A LOUER DEUX MAISONS DE CAMPAGNE,** Avec REMISES, ÉCURIES et JARDINS, situées à une lieue de Liège. S'adresser à M<sup>e</sup> BERTRAND, notaire. 1126

**VENTE DE LA BELLE PROPRIÉTÉ DE LIMET,** SITUÉE EN CONDROZ, DANS UN SITE CHARMANT, Entre les domaines de Modave et de Vierset, traversée par la chaussée de Liège à Dinant, contre la route projetée de Hoy à Stavelot;

Elle s'étend jusqu'aux bords du Hoyoux, distante de 5 1/2 lieues de Liège et une 1/2 de Hoy. Elle consiste en MAISON DE CHASSE, ferme, chapelle, distillerie, four à chaux, avec 100 bonniers de prairies, jardins, terres labourables, pature et 85 bonniers de bois de belle futaie sur taillis.

La vente de cette propriété et des immeubles et rentes ci-après, aura lieu le 26 JUIN 1837, 10 heures du matin, par le ministère de M<sup>e</sup> BERTRAND, notaire à Liège, en son étude, place St-Pierre, dépositaire des titres, plans et cahier des charges.

2<sup>me</sup> lot. — UNE PIÈCE DE TERRE de 43 ares 59 centiares, située à Villers l'Évêque, à la voie de Herstappe, 3<sup>me</sup> lot. — UNE AUTRE PIÈCE de 21 ares 80 centiares, située à Villers l'Évêque, en lieu dit Trou du Renard, 4<sup>me</sup> lot. — UN ENCLOS, avantageusement placé pour y bâtir, contenant 14 ares 50 centiares, situé à Loën, commune de Lixhe, au chemin de Nivelles.

5<sup>me</sup> lot. — UN AUTRE ENCLOS, de la contenance de 13 ares 68 centiares, situé vis-à-vis du précédent, 6<sup>me</sup> lot. — UNE MAISON avec cour, four, pompe et citerne, située à Liège, rue des Ravets, n° 462, joignant à la loge des francs maçons, 7<sup>me</sup> lot. — UNE RENTE de 6 muids et demi d'épeautre, due par Thomas Trompette, demeurant à Perwez.

8<sup>me</sup> lot. — DEUX RENTES, ensemble 8 frs. 21 c., plus 14 setiers d'épeautre, dues par Gilles Hougardy, de Limet, 9<sup>me</sup> lot. — DEUX RENTES, ensemble 11 frs. 91 c., plus un muid d'épeautre, dues par Guillaume Destienne, de Limet, 10<sup>me</sup> lot. — UNE de 6 frs. 59 c., et deux muids d'épeautre, dues par Sardon et V. Semar, de Limet, 11<sup>me</sup> lot. — Et UNE d'un muid d'épeautre, due par Burton, de Limet. 1061

LE 15 JUIN 1837, deux heures précises de relevée, il sera procédé en l'étude de M<sup>e</sup> RENOZ, notaire à Liège,

**A LA VENTE AUX ENCHÈRES de deux très-belles maisons A ÉQUIPAGE,**

RUE DEVANT LES CARMES, A LIÈGE, n° 376 ET 377.

**2° DE SEPT MAISONS AVEC JARDINS,** SITUÉES A LA BOVERIE.

**3° ET ENFIN D'UN GRAND NOMBRE DE PIÈCES DE TERRE ET HOUBLONNIÈRES,** SITUÉES A LA BOVERIE,

Toutes dans une situation charmante et réunissant tous les genres d'agrément pour la construction de jolies maisons de campagne. Des affiches indiquant le détail des biens à vendre se distribuent en l'étude de M<sup>e</sup> RENOZ, notaire, rue du Pot-d'Or. 1024

**LA COMMISSION ADMINISTRATIVE DES HOSPICES CIVILS DE LIÈGE,**

Mettra en ADJUDICATION PUBLIQUE AU RABAIS, sur simples soumissions, puis de vive voix et à l'extinction des feux, LE MERCREDI 21 JUIN 1837, à 3 heures précises de relevée, à la salle de ses séances, LA FOURNITURE DE L'APPROVISIONNEMENT.

**DE CHARBON DE TERRE**

DIT CHAUFFAGE, PROVENANT DE L'UNE OU DE L'AUTRE DES EXPLOITATIONS SUIVANTES:

L'ESPERANCE à Montegnée — LES SIX BONNIERS à Ougrée — HORLOT — GOSSON — BELLE VUE à St Laurent — CHAMPAY — KESSALLE à Jemeppe — et LAHAYE. Les soumissions devront être remises au plus tard, le jour de l'adjudication avant midi, au secrétariat de la dite commission, où l'on peut voir, tous les jours de 9 heures à midi le cahier des charges.

Les seuls soumissionnaires seront admis à concourir. 984

**LA COMMISSION ADMINISTRATIVE DES HOSPICES CIVILS DE LIÈGE,**

METTRA EN ADJUDICATION PUBLIQUE AU RABAIS, A LA SALLE DE SES SÉANCES,

LE MERCREDI 5 JUILLET 1837, A 3 HEURES PRÉCIS DE RELEVÉE; 1° Par voie de soumission, puis de vive voix et à l'extinction des feux,

LA FOURNITURE DE L'APPROVISIONNEMENT DE

**BEURRE DE HERVE,**

PREMIÈRE QUALITÉ, EN HUIT DIFFÉRENTS LOTS;

2° Et sur simples soumissions cachetées, la fourniture de TROIS CENT CINQUANTE TROUSSEAUX DE LAYETTES pour les enfants nouveaux-nés à l'Hospice de la Maternité.

Les soumissions devront être remises le jour de l'adjudication au plus tard avant midi, au secrétariat de ladite commission où l'on peut voir, tous les jours, de 9 heures à midi, les cahiers des charges et un échantillon de trousseau de layettes. 1066

**EXTRAIT.**

PAR EXPLOIT du 6 juin 1837, A LA REQUÊTE DE L'ÉTAT BELGE, poursuite et diligence de M. le Ministre des travaux publics; attendu qu'il doit être opéré UNE EM-PRISE 1° de 25 ares 60 centiares sur une parcelle de terre, formant enclos, appartenant à Félix DEPAIX, propriétaire, domicilié à Charleroy; Rose Depaix et Eugénie Depaix, épouse de Nicolas Jeunehomme, propriétaires, domiciliés à Liège, située dans la commune de Loucin, indiquée et figurée sous le n° 247, section B, au plan cadastral qui a été déposé à l'inspection des intéressés en exécution de la loi; 2° de 24 ares 65 centiares sur une parcelle de verger, appartenant aux mêmes, située dans ladite commune de Loucin, indiquée et figurée sous le n° 248, section B, audit plan cadastral; attendu que le requérant n'a pu s'entendre avec les propriétaires sur les indemnités qui peuvent être dues du chef de ladite emprise; assignation a été donnée audit Félix Depaix, à ladite Rose Depaix et auxdits époux Jeunehomme à comparaître le vingt-deux juin présent mois à l'audience du tribunal civil de première instance, séant à Liège, pour voir procéder au règlement des indemnités, et ordonner que le requérant sera envoyé en possession des propriétés prémentionnées. Pour extrait conforme. EMONTS avoué 1123

**A VENDRE.**

Le JEUDI 29 de ce mois, à deux heures, en l'étude et devant M<sup>e</sup> DUSART, notaire à Liège, EN UNE SEULE OU PLUSIEURS PORTIONS, les

**TERRAINS**

SITUÉS A DROITE DE LA NOUVELLE RUE MARENGO, Allant du quai au faubourg St-Léonard, longeant vers la fonderie la propriété de M. Schaffers. S'adresser audit notaire ou à MM. BELLEFROID, Mors-Château et à la Goffe. 1125

**BOURSES.**

LONDRES, LE 10 JUIN.

3 <sup>e</sup> consolidés . . .	94 1/8	Espagne. Cortès . . .	22 7/8
Bel. un. 1832 C. D.	100 1/2	Différées . . . . .	8 1/2
Holl. Dette active.	53 1/8	Passives . . . . .	5 3/4
Portugais, 5 p. c.	43 1/2	Russie . . . . .	000 0/0
Id. 3 p. c.	28 3/4	Bresil. Emp. 1837.	83 3/4

ANVERS, LE 12 JUIN

ANVERS. Det. activ.	105 0/0	ANVERS. Cert. Falc.	92 0/0	P
Det. différ.	45 0/0	STATRO. Lev. 1832.	101 3/8	P
Emp. de 48 mill.	100 1/4	à An. 1834.	97 0/0	
HOLL. Dette active.	40 0/0			
Rente remboursab.	97 1/4			
AUTRICHE. Métall.	103 3/4			
Lots de fl. 100.	100 0/0			
de fl. 250.	424 0/0			
de fl. 500.	680 0/0			
POLON. Lots fl. 300.	111 1/4			
de fl. 500.	132 0/0			
BRESIL. E. à L. 1834.	85 0/0			
Emp. 1834.	73 22 7/8			
D. diff. 1834.	0 0/0			
Dit. p. 1834.	0 0/0			
Dit. différ.	7 3/8			

CHANGES.

Amst., c. jours . . .	112 0/0 av.
Rotterdam, Idem . .	114 0/0 av. A
Paris, Idem . . . . .	118 av.
2 mois . . . . .	518 0/0 p.
Lond. p <sup>r</sup> Est. c. j.	40 1/2
2 mois . . . . .	40
Ham. p <sup>r</sup> 40 HB. c. j.	35 1/4
2 mois . . . . .	35 0/0
Bruxelles et Gand.	114 3/4 p.

RESUME DE LA BOURSE D'ANVERS DU 12 JUIN 1837. Les fonds Espagnols ont peu varié à notre bourse de ce jour. Ardoin ouvert 22 7/8 23 22 7/8 3/4 et reste 22 7/8 et argent au comptant. Primes à un mois 24 dont 1/2 0/0 argent.

On a fait peu d'affaires.

BRUXELLES, LE 12 JUIN.

COURS.

Emp. Rotsch. . . . .	100 1/2	Act. des Hauts-F.	156 0/0	P
Fin cour.	100 1/2	Act. Charb. Flenu.	128 0/0	A
1836. 4 <sup>o</sup> jo.	91	Act. Banq. fonc.	98 1/2	A
Fin cour.	91 0/0	Act. Ch. H. et W.	000 0/0	
Dette activ. 2 1/2.	52 1/4	Act. Ch. Sclessin.	000 0/0	
E. de la ville 1832	98 0/0	Act. Ch. Lev du F.	113 1/2	A
Dette active holl.	52 1/4	Act. S. d'Ougrée.	000 0/0	
Rente domaniale.	00 0/0	Act. S. Sars-Louch.	112 0/0	A
BRESIL 1834.	85 0/0	Act. Che. de fer.	00 0/0	
AUTRICHE. Métall.	103 1/2	Act. S. de Venues.	000 0/0	
ROME 1832.	101 1/4	Act. bat. à V. Anv.	00 0/0	
NAPLES. Falconnet.	92 0/0	Act. S. St. Léona.	000 0/0	
Banque Tav.	00 0/0	Act. S. Chateaux.	143 0/0	P
PORT. Dona Maria.	00 0/0	Act. S. Verreries.	138 0/0	A
ESPAG. Ard. 1834.	23 0/0	Act. Ecl. gaz. rés.	00 0/0	
Fin cour.	00 0/0	Act. S. Raffinerie.	118 0/0	A
gros. pièces.	00 0/0	Act. Verr. Charl.	000 0/0	
pr. 4 m. d. l.	24 1/4	Act. Expt. l'Espér.	000 0/0	
différée 1834.	0 0/0	Act. des Brasseries.	101 1/2	A
anc.	0 0/0	Act. Librairie H.	000 0/0	
dette passive.	0 0/0	Act. Typogr. W.	00 0/0	

CHANGES.

AMST. ct. jours.	114	Act. Fabr. Tapis.	110 0/0	P
LOND. ct. jours.	12 7 1/2	Act. Fabr. de fer.	000 0/0	
PARIS. ct. jours.	118	Act. Mutual. ind.	105 1/4	

ACTIONS.

Act. Société Gén.	737 0/0	Act. S. act. réun.	102 3/4
Act. id. em. Par.	156 0/0	Act. S. de Flcu.	00 0/0
Act. de la S. de C.	131 0/0	Act. Ebénisterie.	000 0/0
Act. la B. de B.	139 0/0	Act. Librairie Sc.	000 0/0
Act. C. Sam. et O.	102 1/2	Act. Fab. Pianos.	000 0/0

VIENNE, LE 4 JUIN. Métalliques, 104 15/16. — Actions de la Banque, 1374 0/0.

PORT D'ANVERS. — ARRIVAGES DU 11 ET 12 JUIN. Le koff hanovrien Yrouy Anna, ven. de Stettin, ch. de seigle. — La gallesse danoise Flora, ven. de Toning, ch. de graine de navets. — La gallesse mecklemb. Vr. Carolina, ven. de Riga, ch. de graino de chanvre. — Le schooner anglais Martha, ven. de Riga, ch. de coton et sucre. — La yacht anglaise Zeleca, ven. de Greenwich, avec de passagers. — Le schooner anglais Brillant, ven. de Londres, ch. de coton, riz et fer. — Le pleyt belge Petrus, ven. de Londres, ch. de coton, sucre et fer. — Le pleyt belge Jonge Joanna, ven. de Londres, ch. de riz, sucre et fer. — La gallesse belge Antonius, ven. de Londres, ch. de laine, sucre et fer. — Le bateau à vapeur anglais Ocean, ven. de Londres, ch. de coton, tabac, café, 18 passagers et 1 cheval. — Le bateau à vapeur belge Princesse Victoria, ven. de Londres, ch. de sucre, cuivre, café, indigo, 16 passagers, 8 chevaux et une voiture. — Le brick prussien Harmony, venant de Bordeaux, ch. de vin, eau-de-vie et prunes.

PLACE D'ANVERS, LE 12 JUIN. Notre marché de ce jour a présenté peu de mouvement. Les transactions les plus saillantes se réduisent à 100 balles café St-Domingue à 26; 70 caisses sucre Havane blond à 20 pavillon national et 34 boucauds tabac Kentucky à prix inconnu. La revue de ce jour fixera sur les autres articles.

MARCHE DE LIEGE DU 12 JUIN 1837. Froment vieux, Plectolite, fr. 15 85. Seigle vieux, id. 12 44.

Imprimerie de J. Bte. Nossent, rue du Pot-d'Or, n° 622, à Liège